

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/105 DU 14 JUIN 2024 PORTANT NOMINATION DES  
CADRES A L'INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU BURUNDI  
« ISABU »**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/17 du 07 juin 2024 portant Modification du Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/202 du 15 septembre 2014 portant Réorganisation de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/066 du 18 avril 2024 portant Modification du Décret n°100/091 du 28 octobre 2020 portant Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Est nommé Directeur Général de l'ISABU :

**Dr. Samson MUSONERIMANA.**

**Article 2** : Est nommé Directeur de la Recherche à l'ISABU :

**Dr. Micheline INAMAHORO.**

**Article 3 :** Est nommé Directeur des Services d'Appui à la Recherche à l'ISABU :

**Monsieur Willy Désiré EMERA.**

**Article 4 :** Est nommée Directeur de l'Administration, des Finances et des Ressources Humaines à l'ISABU :

**Madame Marie Goreth HAKIZIMANA.**

**Article 5 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 6 :** Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 14 juin 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA  
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,



Ir. Prosper DODIKO.